

DELIBERATION N° 2002/01-04 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE AU SERVICE TECHNIQUE

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'une adaptation du tableau des effectifs apparaît nécessaire afin de permettre un recrutement aux services techniques, suite à la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Elle propose de recruter un agent, actuellement auxiliaire aux services techniques.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs, en créant un poste d'agent d'entretien à temps complet, à compter du 1er février 2002. et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2002.